



Règlement de la Chasse aux œufs

Une animation gratuite organisée par la Ville de Meyzieu

Attention: les enfants restent sous la responsabilité des parents ou adultes accompagnants

1 À ton arrivée, dirige-toi vers le « **Stand des inscriptions** » portant l'initiale de ton nom. Un adulte te remettra un gobelet dans lequel tu mettras les œufs que tu auras trouvés.

Attention: tu devras être présent pour récupérer ton gobelet !

2 Attends que Monsieur le Maire annonce le début de la chasse avant de commencer à ramasser les œufs.

3 Tu dois trouver, en parcourant le parc, 1 œuf de chacune des 3 couleurs (1 bleu, 1 violet et 1 vert) et, si tu es bon observateur et que tu as de la chance, 1 œuf trésor doré (**maximum 1 œuf doré PAR FAMILLE**).

4 Une fois les œufs trouvés, mets-les dans ton gobelet, et rends-toi au stand « **Récompenses** ». En échange de ton gobelet et des œufs ramassés, la Ville de Meyzieu t'offrira des œufs en chocolat. **Attention: l'échange ne pourra se faire que si tu rends le gobelet avec les œufs trouvés !**

5 Durant tout le parcours, tu devras respecter les lieux, le matériel et tu ne devras pas te diriger vers les accès interdits.

6 Tu ne pourras participer qu'une seule fois à la chasse, et tu ne pourras donc avoir que : **UN SEUL GOBELET, UNE SEULE RECOMPENSE.**

7 Sois gentil de **ne pas emmener d'œufs supplémentaires avec toi en rentrant à la maison**, car tes copains n'en auront plus !!!

8 La circulation à vélo est interdite dans le parc durant la chasse aux œufs.

9 Une fois la récompense en main, tu pourras aller te désaltérer gratuitement au stand boissons.

**11H30 MAXIMUM :
FIN DES ÉCHANGES DES ŒUFS.**

Bonne chance et bonne chasse !

